

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2040 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : IDFEDDAH Lahoucine

Date de naissance :

Adresse : BLOC E N° 12 DEROUA

Tél. : 0670256891 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19/09/2019

Nom et prénom du malade : Bouchra MADRIHA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Gonorrhée + Gonocystite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

EHD

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19 03 2019	C		100,00	Dr. Amedhak AHIZOUYE MEDICO GENERALISTE spécialiste en Médecine de Travail 1 Lot Al Wanda 2 - Deroua Tél: 05 22 51 57 08
				192894

Antéposé Honoraire	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
<i>DR. A. OUD</i>	 Dr. A. OUD MEDECIN GENERALISTE Spécialiste en Médecine du Travail 114 Lot Akwanda 2 - Deroua Tel: 05 22 35 57 08 <i>MA 92894</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie PRINCIPALE DE BÉZIERS BLOC UN N°1 Dep Tél: 05 22 51 10 00</i>	19/09/19	223,70

Cachet du Pharmacien
du Fournisseur

**Bloc UN^o 1 Dereux
Tél: 05 22 53 20 11**

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a crystal lattice structure. At the top, there are two H atoms, each represented by a small circle with a vertical arrow pointing upwards. Below them, there are two rows of four circles each, representing G atoms. The circles are arranged in a staggered pattern. The labels 1 through 8 are placed around the circles to identify specific lattice sites.

[Création, remont, adjonction]

D → G

8	8
8	8
8	8
7	7
6	6
5	5

Deroua le:

19.09.2019

ج بوعثمان رخيا.

80,00

1. Lanoprol 30µg.

1 - 0 - 1 1 - avd

LOT : 252
PER : JUN 2021
PPV : 80 DH 00

Pharmacie PRINCIPALE DEROUA
sarl au
Bloc UN° 1 Deroua
Tél: 05 22 51 57 08

54,00

2. Cautex 100µg

1 - 0 - 1 1 - T

20,00 / شفاف

LOT : 190551
UT AV : 03/2023
PPV: 54,00 DH
LOT N° :

89,50

3. Maxitome

1 comprimé à la matin

2237

Lot:
À consommer de
préférence avant le:
PPC: 89,50 DH

23AC002D
02/2022

Dr. Abdelhak AHIZOUNI
MÉDECIN GENERALISTE
Spécialiste en Médecine du Travail
214, Lot Al Wahda 2 - Droua
Tél: 05 22 51 57 08

Jési Med

05 22 03 40 40 - تجزنة الوحدة 2 الدروة - الهاتف : 214

214, Lot. Al Wahda 2 - Deroua - Tél.: 05 22 51 57 08